La Cour de justice européenne: ‘Les prestations sociales ne devraient pas être versées automatiquement aux immigrants en provenance d’autres Etats-membres’

01/04/2015 à 16h42

a semaine dernière, l’avocat général de la Cour de justice européenne (CJUE), Melchior Wathelet, a rendu un avis selon lequel les pays de l’UE n’étaient pas tenus de verser des prestations sociales aux immigrants en provenance d’autres Etats-membres, si ces derniers ne manifestaient pas le désir de trouver un emploi, rapporte Euractiv.



Il ne s’agit que d’un avis, et il ne présage pas de la décision finale qui doit être prise par la CJUE, mais il donne toute satisfaction au parti conservateur du Premier ministre britannique David Cameron. Le gouvernement de ce dernier souhaite en effet durcir les règles d’immigration pour s’assurer que les migrants provenant de pays membres de l’UE quittent leur pays pour trouver du travail, et non pas pour se livrer au « tourisme social », c’est à dire percevoir des avantages sociaux « gratuits ».

Les « Tories » souhaitent en effet pouvoir expulser les immigrants ressortissants des autres Etats-membres de l'UE qui n'ont pas trouvé de travail au Royaume Uni au bout de 6 mois de présence. De même, ils souhaitent pouvoir refuser l'accès aux aides au logement pour les Européens ayant travaillé moins de 4 ans en Grande-Bretagne. Lors d'un discours récent, Cameron a affirmé que de telles mesures auraient pour effet de réduire l'immigration en provenance de la Grande-Bretagne en provenance d'autres pays de l'UE.
En revanche, les pays d'accueil ne pourront « refuser automatiquement » de verser des indemnités aux immigrants issus d'autres pays de l'UE, lorsque ceux-ci y ont déjà exercé une activité professionnelle. Tout emploi, quelque soit sa nature ou sa durée, pourrait donc ouvrir des droits pour des indemnités de chômage au bénéfice des ressortissants de l'UE.

(…) Express.be